Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

## Section départementaux

# Compte rendu du Comité Technique (CT) du 3 juin 2019 et du 12 juin 2019

Présents : Véronique LESIOURD (3DM/LDA), Éric MORIO (DI/DB), Nicolas HASLE (DI/DRR), Florence MORTEVEILLE (DAG/DSN), Adeline VIVIEN (DI/DRR), Samuel PERRIN (DE/Collège M. Genevoix), Brigitte HUREAU (DS/DASP)
Excusée : Sandrine PAUTONNIER (3DM/LDA)
Collège de l'administration : 9 présents, 3 excusés
Collège des représentants du personnel: 9 présents, 3 excusés
Début 8h30 – fin 11h45

## Sujets proposés par la CFDT

**Le grand amphithéâtre à Jean Monnet sera dédié aux cours pour des étudiants. Des travaux sont programmés dans les bâtiments de la Direction de l'autonomie. Quelle en est l'étendue ? Quel impact sur l'organisation de travail des agents du CD 53 ?**

L'ouverture en septembre 2019 de la filière Pluripass à Laval mobilisera l'usage de l'amphithéâtre par la 1ère année de médecine sur la plupart des créneaux horaires disponibles les jours ouvrés pour une trentaine d'étudiants. Cela occasionne également certains travaux :

- déploiement du Wifi, d'équipements de vidéotransmission des cours et de sono
- aménagement d'un bureau dans l'espace détente
- mutualisation de l'espace restauration des agents de la DA (20 places)

Pour les agents de la DA, un lieu d'échanges au niveau du palier du 1er étage et un nouvel espace de restauration (30 places) dans les dépendances vacantes vont être aménagés.

Cfdt: *Commentaire : Nous avons demandé la transmission des plans aux membres du CHSCT et également alerté quant au choix du mobilier. En effet, celui installé dernièrement dans l'espace restauration à Murat est très lourd et ne facilite pas le travail des agents effectuant le ménage.*

**Bilan des demandes de temps partiel sur autorisation par direction, par métier**

161 agents travaillent à temps partiel, dont 108 à temps partiel sur autorisation au 30/4/19 (sur environ 1500 agents)

Cfdt: *Commentaire : Nous ne pouvons disposer actuellement des demandes refusées ainsi que des motifs. Cela devrait être possible après la mise en place d'une téléprocédure sur la nouvelle version d'Intranet. Dans le cadre de la qualité de vie au travail (QVT), durant sa carrière, un agent devrait pouvoir s'il le souhaite travailler moins pour consacrer du temps à sa famille ou à un projet associatif. Un agent plus épanoui dans sa vie privée le sera également dans sa vie professionnelle.*

**Bilan des demandes de télétravail par direction, par métiers**

En juin 2018, 99 agents ont souhaité télétravailler. 5 agents ont reçu un avis défavorable : prise de poste récente, débit insuffisant, démission, pas de suite de l'agent, manque de clarification dans les missions de l'agent.

Cfdt: *Commentaire : Concernant le dernier refus, nous espérons que le manager a pu clarifier avec l'agent ses missions afin de lui permettre éventuellement de se repositionner sur la nouvelle campagne qui va débuter.*


CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@la mayenne.fr

**Bilan des demandes de formation via le Compte personnel de formation (CPF)**

Le CPF permet à tout agent public d'acquérir un crédit d'heures qui peut être mobilisé afin de suivre des actions de formation et faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion y compris vers le secteur privé). La commission formation s'est réunie en septembre 2018 et en avril 2019 pour étudier 7 projets (3 agents en C, 2 agents en B et 2 agents en A). 6 agents ont reçu un avis favorable (montant global 7 781€). 3 d'entre eux ont reçu un avis favorable pour une demande de congé de formation professionnelle (CFP) pour une durée globale de 17 mois

Cfdt: *Commentaire : le motif du dossier refusé était un manque de motivation de l'agent. Si vous êtes intéressé par un changement dans votre vie professionnelle, nous vous engageons à bien réfléchir et construire votre projet afin d'augmenter vos chances de validation auprès de cette commission.*
*Et vous, avez-vous ouvert votre CPF ? https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/*

## Sujets proposés par l'administration

Avis obligatoire soumis à délibération :

**Ajustement du dispositif de télétravail**

Il est proposé d'ajuster le dispositif initial :

- présence minimum de 6 mois (au lieu d'un an)
- télétravail dans un tiers lieu appartenant au département ou dans un espace de co-working public ou privé (demande à faire lors de la campagne)
- proposé à un nouvel agent lors de son recrutement (si mentionné sur la fiche de poste)
- proposé à un agent présentant une situation médicale confirmée par le médecin de prévention
- possible lors de conditions climatiques très difficiles, de grèves de transports ou de gros travaux sur le lieu de travail habituel (sous réserve que l'agent soit déjà équipé d'un PC portable)
- 1 jour par semaine si l'agent est présent depuis moins d'un an, 2 jours par semaine maximum si présent depuis plus d'un an
- les directions peuvent fixer des règles plus strictes (intérêt du service)
- toutes les activités sont éligibles sauf celles qui répondent à au moins un de ces critères **plus de 4 jours** par semaine : accueil ou présence physique auprès d'un tiers dans les locaux du CD53, présence physique pour la réalisation de ses missions, travaux sur des documents papier comportant des données confidentielles, utilisation d'applications inaccessibles à distance ou de matériel spécifique

Cfdt: *Commentaire : La possibilité de télétravailler pour les nouveaux arrivants n'est pas équitable pour les agents déjà en poste qui doivent attendre la campagne annuelle de recrutement en juin. De plus, il nous semble important qu'un nouvel agent soit présent physiquement 5 jours sur 5 dans son service pendant 6 mois afin de connaître le terrain, son équipe et les partenaires, surtout s'il s'agit d'un manager.*
*La liste de tiers lieu n'est pas disponible à ce jour : EPCI, bureaux du CD53 disponibles, …*
*Tous les agents potentiellement télétravailleurs ne sont pas encore équipés de PC portables en cas de grève, intempéries, ….*
*L'administration a refusé notre proposition de télétravail 1 journée tous les 15 jours arguant qu'il n'avait pas eu de demande dans ce sens. Si une telle disposition vous intéresse, indiquez-le dans votre entretien professionnel annuel.*
*Les règles « particulières » plus contraignantes nous seront présentées au prochain CT ou réunion de dialogue social.*
*Nous nous sommes abstenus.*


CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@la mayenne.fr

**Ajustement du règlement intérieur du temps de travail**

- Création d'une autorisation d'absence d'une journée en cas de mobilité interne
- Changement de modalités de pose de congés des agents de la direction de l'enseignement (DE). Il est demandé de concentrer le temps de travail sur les périodes d'ouverture de collèges pour les agents basés à l'Hôtel du département. Le 19 mars dernier, le sujet était à l'ordre du jour du CT. Madame la Présidente du CT avait proposé que les échanges se poursuivent. Depuis, deux options ont été présentées aux agents concernés :

  - 15 jours maximum (CA, RTT, HCP hors vacances scolaires avec une semaine complète dans l'année, les autres jours pouvant être posés à l'unité, au maximum 3 jours consécutifs)
  - 13 jours maximum (CA, RTT, HCP hors vacances scolaires avec une semaine complète deux fois dans l'année, non consécutif, les autres jours pouvant être posés à l'unité, au maximum 3 jours consécutifs)

Une majorité d'agents s'est prononcée pour la 1ère proposition.

- Les agents d'entretien éclusiers positionnés sur des postes d'agents d'exploitation rivière relèveront de l'annexe 10. S'ils sont positionnés sur des postes d'éclusiers, ils continueront à relever de l'annexe 11

*<u>Commentaire</u> : Nous n'avons aucune remarque à faire concernant le premier et le dernier sujet. Par contre, nous avons à plusieurs reprises transmis à l'administration notre incompréhension au sujet de la proposition de changement de règlement intérieur pour les agents administratifs basés à l'HD. Nous avions rédigé un courrier au Président proposant de maintenir les dispositions actées et validées en CT et sessions, sans retour encore à ce jour.*

*Nous avons voté contre le 3/6, un nouveau CT a donc été programmé.*

*Nous restons sur notre position le 12/6. Le changement de règlement intérieur validé en 2018 devait permettre l'équité entre les agents. La nécessité de présence s'entend pour les agents intervenants physiquement dans les collèges. Mais la présence de tout le personnel administratif basé à l'Hôtel du département ne nous semble pas indispensable. Nous n'avons pas pu obtenir le plan de charge annuel ni des exemples d'absence impliquant une rupture du service public pouvant motiver ce changement. Au sein de cette équipe de 4 agents, il existe un roulement pour assurer une permanence. Les managers ont tous les outils en main dans le règlement intérieur actuel pour arbitrer les demandes d'absence si nécessaire. De plus, les HCP, posées par tranche de 2 heures, doivent pouvoir se prendre sur l'année entière selon les besoins comme dans tous autres services. Nous déplorons la tension que cette démarche a pu apporter ainsi que le manque de dialogue dans cette direction.*

*Lors de la matinée organisée à l'Assemblée des départements de France le 15 mai 2019, le président RICHEFOU a eu l'occasion de vanter la qualité du dialogue social au sein du CD53, favorisant l'attractivité de la Mayenne. En l'occurrence sur ce sujet, nos arguments n'ont jamais été entendus. L'article de la lettre de l'ADF précise: « Le dialogue peut aussi se caractériser par de la transparence et une volonté de trouver un terrain d'entente. »*

*Nous avons voté contre à nouveau le 12/06.*

**Adoption de ratios de promotion pour les avancements à la classe supérieure d'une part et à l'échelon spécial d'autre part**

Les conditions adoptées sont identiques aux autres cadres d'emplois.

**Ajustement des espaces de carrière**

Suite au passage en catégorie A des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et éducateurs de jeunes enfants, les organigrammes des cotations de poste sont modifiés.


CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@la mayenne.fr

**Transformations d'emplois**

- Création de deux postes permanents de techniciens réseaux et infrastructures de télécommunication au syndicat mixte ouvert (SMO) Mayenne très haut débit
- Transformation d'un poste d'agent polyvalent d'entretien et de restauration en poste de second de cuisine au sein du Collège de Grez-en-Bouère
- Transformation d'un poste de gestionnaire administratif en assistant d'accueil socio-administratif et transfert du CDS d'Ambroise Paré au CDS de Mayenne.
- Transformation de deux postes d'agents d'exploitation en postes d'éclusiers
- Transformation d'un poste de reporter d'images en poste chargé de communication et d'attractivité
- Transformation de trois postes d'assistants administratifs en gestionnaires administratifs au sein de la DIH

Cfdt: *Commentaire : Le poste au CDS de Mayenne est attendu depuis la réorganisation de la DASP en EPCI (16 communes supplémentaires, même si des renforts en CDD ont pu se mettre régulièrement en place qu'il a fallu régulièrement former, l'équipe en place a été en souffrance). Nous ne pouvons que regretter le transfert, et la perte de poste pour le CDS de Laval.*
*De même, l'équipe des agents d'entretien du Collège se trouve réduite à deux agents. Il faudra que le gestionnaire soit très réactif en cas d'absence d'un des agents pour demander un remplacement en urgence.*

Avis obligatoire non soumis à délibération :

**Bilan social 2018**

Tous les deux ans, l'administration doit présenter en CT un rapport sur l'état de notre collectivité avec des indicateurs précis. Il est à préciser que notre collectivité nous le présente tous les ans. Ce rapport est pour la première fois genré.

Cfdt: *Commentaire : Ce rapport est un instrument de comparaison dans l'espace et dans le temps que nous ne pouvons que vous engagez à lire (disponible sous Intranet). Quelques exemples de ce qui nous paraît important : le pourcentage de la part des primes est faible pour les catégorie C alors même que leur rémunération est déjà basse, il apparait une augmentation du taux d'absentéisme (le pic étant autour de 55 à 59 ans), les agents n'abusent pas des autorisations d'absences exceptionnelles, le psychologue du travail a rencontré 45 personnes contre 29 en 2017, l'assistant du personnel a rencontré également 12% d'agents en plus toutes catégories confondues, ...*
*Le bilan 2019 devrait faire apparaître l'impact de la mise en place du RIFSEEP.*


CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@la mayenne.fr

**Protocole relatif au dialogue social**

Le protocole est présenté après plusieurs réunions de dialogue social.

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : Améliorations importantes après plusieurs réunions de négociation (possibilité pour les agents de poser une heure d'information syndicale pour nous rencontrer, réservation d'un véhicule pour nous déplacer, prise de parole des suppléants, matériel informatique supplémentaire, …)*

*Quelques regrets :*

- *une heure supplémentaire de temps de préparation des réunions des instances paritaires : temps égal à l'instance + une heure, document transféré une dizaine de jours avant l'instance. Même si nous pouvons travailler en amont certains dossiers lors de réunions de dialogue social (grâce aux 2 équivalents temps pleins gagnés lors des dernières élections), nous ne sommes pas seules à décider, la préparation est collective avec tous les représentants du personnel CFDT.*
- *Chacun d'entre vous syndiqué ou non a droit à 12 heures d'information syndicale par an délivrées collectivement ou à votre demande de façon individuelle. Nous restons à votre disposition pour toute demande.*

**Recours à une entreprise de travail temporaire**

La réglementation est assez stricte au sein de la fonction publique territoriale (recours en priorité aux pools de remplacement du Centre de gestion, respect des règles de la commande publique imposant la mise en place d'un marché avec une entreprise de travail temporaire, …)

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : Il semble envisageable pour des actions ponctuelles nécessitant un rapide accompagnement (agent dans les maisons d'accueil, déploiement massif de matériel informatique, …). Cela semble impossible pour des postes spécifiques nécessitant une connaissance technique spécifique avec un temps d'adaptation et de tuilage (administrateurs réseau), un accompagnement plus long pouvant mettre en souffrance les agents en poste, une sensibilisation au devoir déontologique, ... Passer par une société d'intérim en urgence soit, mais il reste souhaitable de passer rapidement par des contrats plus pérennes et attractifs.*

**Réorganisation de la fonction ingénierie territoriale**

Création d'une nouvelle direction de l'action foncière, de l'habitat et de l'observation territoriale, création d'un poste de chef de projet sur le pilotage et la qualité de la donnée à la direction de la qualité et de la performance (DQP), changements à la direction des services numériques (DSN), à la direction de l'animation des territoires (DAT) et à la direction de l'insertion et de l'habitat (DIH).

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : Il nous a été très compliqué de comprendre l'organisation de cette nouvelle direction et les causes de ce changement : en effet, aucune réunion de dialogue social à ce sujet. Nous pensions d'ailleurs qu'il s'agissait d'un point d'étape et non pas de sa validation. La mise en place ne s'est pas faite dans la transparence. Il reste beaucoup de questions : la réorganisation de la mission SIG (qui n'est plus une mission mais une partie d'un service, la transformation du poste de responsable de mission SIG en chef de projet, la migration d'un poste de chef de projet à la DQP, …), l'organisation de la DIH après le départ d'un chef de service (qui avait déjà été long à recruter lors de la nomination de la directrice), qui prendra en charge le secrétariat de Mayenne Ingénierie, qui assurera le binôme de l'assistante de direction de la DI, aménagement physique au CRTL. Une seule réunion le 10 mai avec l'ensemble des agents migrant vers cette nouvelle direction, mais ce changement impacte de nombreux autres agents (DAT, DSN et DIH), … L'administration nous précise que cela va s'organiser maintenant. Nous restons donc en alerte.*

*Il devient urgent de mettre en place un plan de d'accompagnement au changement d'organisation au sein du CD53 (analyse stratégique, groupes de travail pour comprendre le mode de fonctionnement des agents qui le vivent au quotidien, mise au point du changement et communication). Le changement doit être durable, acceptable et non subi. Il faut de la transparence, de l'écoute. Comme cela a pu se faire à la Direction des archives récemment.*


CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@la mayenne.fr

Pour information :

**Rapport sur les mises à disposition d'agents départementaux**

Au 1er mars 2019, 24 agents sont mis à disposition de structures partenaires (quotité entre 5 et 100% d'un équivalant temps plein)

**Bilan d'activité 2018 du référent déontologue**

Les agents du CD53 bénéficient, dans le cadre de leur exercice professionnel, des conseils d'un interlocuteur tenu à une obligation d'impartialité et de confidentialité. Une adresse referent.deontologue@lamayenne.fr est à disposition mais la demande peut venir par courrier postal. Un guide est à disposition sur Intranet. Les sujets traités en 2018 (5 pour 1500 agents) traitaient de cadeaux d'entreprises, d'invitations d'entreprises, de connaissance d'une personne dans le cadre d'adoption. Cette fonction semble peu connue au vu du nombre de demandes. Une communication va être à nouveau mise en place

Cfdt: *Commentaire : Ce référent déontologue est en place pour vous protéger dans le cadre d'éventuels conflits d'intérêts, de cumuls d'activités par exemple, ou bien, en tant que lanceur d'alerte. Vous serez protégé, informé et prévenu. La double casquette (déontologue et juriste membre du CODIR) que nous avions évoquée lors du lancement de cette fonction au sein du CD53 ne doit pas être un frein.*

**Campagne d'entretiens professionnels annuels**

Elle se déroulera du lundi 17 juin au lundi 16 septembre 2019. Elle sera dématérialisée mais cette année accessible uniquement aux évaluateurs (formation à leur intention : objectifs, rappels du cadre règlementaire, de la posture et du déroulement, présentation de ce nouveau support)

Cfdt: *Commentaire : L'évaluation permet la révision de votre fiche de poste qui devrait vous être transmise en même temps que le document préparatoire. C'est le moment idéal pour faire ressortir vos missions annexes : secouriste du travail, accompagnement de collègue en situation de handicap, assistant utilisateur, accompagnement d'apprenti ou stagiaire, … Pour rappel, seule la dernière page nous est transmise lorsque vous êtes promouvable : n'hésitez pas à la remplir*

**Point d'étape de la démarche métiers**

Les fiches métiers incluent la finalité, les missions et les activités du métier, les compétences mobilisées, les conditions d'exercice, les relations fonctionnelles, les habilitations, permis et certifications nécessaires et enfin les facteurs d'évolution. Des groupes de travail sont formés sur la base du bénévolat. Les fiches sont ensuite présentées au manager pour validation puis aux organisations syndicales. Le calendrier prévisionnel des futures réunions est disponible.

Cfdt: *Commentaire : Nous vous engageons à participer à ces groupes de travail. Beaucoup d'entre vous ont regretté de n'avoir pas pu se libérer pour les groupes de travail sur le RIFSEEP. Ne ratez pas cette possibilité de vous exprimer.*

Nous restons à votre écoute.

Si vous souhaitez une heure d'info syndicale,
nous rencontrer au local,
nous restons à votre disposition.

N'hésitez pas à nous rejoindre
Bulletin d'adhésion


CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@la mayenne.fr